

Le 1 août 2023

Objet : Levée de l'ensemble des directives ministérielles COVID-19

Aux familles, aux proches-aidants et aux visiteurs,

Nous vous informons des mesures d'harmonisation qui s'appliquent à Groupe Champlain à la suite de l'annonce du MSSS sur la levée de l'ensemble des directives ministérielles COVID-19 effective à compter du 19 juillet.

La COVID-19 est désormais intégrée dans une gestion plus globale des infections respiratoires. La levée complète des directives ne signifie pas que le virus ne circule plus. Toutefois la situation épidémiologique s'est grandement améliorée au cours des derniers mois, en raison notamment des vaccins, de l'immunité acquise par l'infection chez une majorité de la population, des traitements maintenant disponibles et de l'évolution du virus.

Par conséquent, veuillez prendre note des pratiques de base en PCI qui demeurent en vigueur dans toutes nos installations du Groupe Champlain :

Port du masque dans les milieux de soins (Annexe 1)

- Le port du masque procédural demeure obligatoire en contexte d'éclosion sur l'unité, ainsi que lors des soins dispensés à un usager suspecté d'un pathogène viral infectieux.

Surveiller vos symptômes

Soyez attentif à votre état de santé et à l'apparition de symptômes de maladies respiratoires infectieuses comme la fièvre, la toux, la perte du goût ou de l'odorat, les maux de gorge, les écoulements nasaux et la congestion nasale.

Si vous présenter l'un ou plusieurs de ses symptômes, éviter de visiter vos proches en CHSLD.

Veuillez consulter le lien suivant pour en savoir davantage et poser les bons gestes pour limiter la transmission de maladies respiratoires infectieuses :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019>

Nous vous remercions, Madame, Monsieur, de votre compréhension et votre précieuse collaboration pour maintenir nos résidents en santé.













Cordialement,

Manon Tardif,
Directrices des soins infirmiers

Joanne Savard
Directrice des opérations

Annexe 1

Port du masque dans les milieux de soins de longue durée en communauté (CHSLD privé, RI-SAPA, Unité de soins en RPA)

	Par les : Résidents	Par les : Visiteurs et proches aidants	Par les : Travailleurs
En général — hors de période où des personnes ont des symptômes infectieux dans l'unité	Pas d'obligation de port de masque 	Pas d'obligation de port de masque 	Pas d'obligation de port de masque 
En présence de : Résident qui présente des symptômes infectieux	Port du masque par le résident symptomatique 	Port du masque recommandé lors de contacts rapprochés avec le résident symptomatique 	EPI obligatoire (CNESST) Port du masque N-95 lors de soins et de présence dans l'environnement du résident (ex. chambre) 
En présence de : Résident confirmé avec la COVID Résident contact étroit cas de COVID-19	Port du masque par le résident symptomatique et des contacts étroits 	Port du masque recommandé lors de contacts rapprochés avec le résident atteint et des contacts étroits 	EPI obligatoire (CNESST) Port du masque N-95 lors de soins et de présence dans l'environnement des résidents et des contacts étroits (ex. chambre) 
Dans une : Unité en éclosion de COVID	Masque recommandé pour tous partout sur l'unité 	Masque recommandé pour tous partout sur l'unité 	Masque recommandé pour tous partout sur l'unité  + N-95 lors de soins et de présence dans l'environnement des résidents positifs à la COVID-19 et des contacts étroits 